

Communiqué de presse
A Lyon, le 16 février 2022

En Auvergne-Rhône-Alpes, la CMA et Pôle emploi conjuguent leur expertise au service de l'emploi sur le territoire

La convention de partenariat signée le 16 février 2022 entre les deux structures définit un cadre opérationnel de coopération afin de coordonner leur ingénierie liée à l'emploi, favoriser l'alternance et faciliter l'accès à l'emploi dans les métiers de l'artisanat et à la création-reprise d'entreprise.

Signée en 2020 au niveau national, la déclinaison régionale de la convention témoigne de l'implication de deux acteurs majeurs dans l'économie territoriale.

Sur le volet du partage d'ingénierie d'abord. En Auvergne-Rhône-Alpes, la CMA et le Pôle emploi entendent assurer un diagnostic de la situation de l'emploi dans le secteur artisanal. Ce travail mènera à une publication annuelle permettant la construction d'une politique territoriale spécifique contribuant à apporter des réponses aux besoins des entreprises et favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi.

Faciliter l'accès à l'emploi et à l'embauche

Concernant l'accès à l'emploi, les deux acteurs s'engagent à proposer une offre de services renforcée aux petites entreprises avec pour objectif de faire correspondre plus efficacement l'offre et la demande. Côté recruteur, cela se matérialisera notamment, par un accompagnement spécifique pour une meilleure définition de leurs besoins et des compétences recherchées. Les demandeurs d'emploi pourront quant à eux, bénéficier d'un accompagnement optimisé pour la construction de leur projet professionnel, notamment par l'activation du Conseil en évolution professionnelle (CEP) mobilisable tant par les demandeurs d'emploi que par les actifs.

La création et la reprise d'entreprise constituant un élément essentiel des politiques de l'emploi, la CMA et Pôle emploi s'engagent à encourager et à guider les porteurs de projets pour favoriser la création ou la reprise d'entreprises pérennes.

Favoriser l'employabilité des jeunes

Enfin, l'alternance et l'apprentissage en particulier sont un levier particulièrement fort pour l'employabilité des jeunes. Plus de 15 000 nouveaux contrats d'apprentissage sont signés chaque année dans le secteur artisanal en Auvergne-Rhône-Alpes. La CMA et Pôle emploi travailleront de concert pour favoriser l'accès aux offres d'apprentissage et inciter la mise en relation entre jeunes, centre de formation et entreprises.

Contact presse
CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Audrey STIMAMIGLIO
04 72 44 15 62 / 06 73 41 76 02
audrey.stimamiglio@cma-auvergnerhonealpes.fr

Contact presse
Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Marie-Josée PEREZ
04 78 97 61 89 / 06 22 09 33 66 / 06 10 24 92 87
marie-josee.perez@pole-emploi.fr

« 3 artisans sur 4 ont déjà renoncé à recruter faute de candidature intéressante. Pour les artisans, la motivation, le savoir-être, le savoir-faire, l'expérience, sont les principaux critères de recrutement. Ce partenariat avec Pôle Emploi va nous aider à faire face au défi du retour à l'emploi et permettre aux entreprises artisanales de trouver les ressources humaines qui leur font tant défaut en cette période de reprise économique ».

Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

« Notre partenariat se traduit par une forte mobilisation de nos équipes respectives, ceci au bénéfice des entreprises artisanales et des demandeurs d'emploi de notre région. Plus de 700 conseillers Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes, dédiés à la relation entreprise, ont pour mission d'apporter des réponses aux besoins dans la recherche de futurs collaborateurs et de contribuer à l'insertion des demandeurs d'emploi et en particuliers celle des jeunes qui restent au cœur de nos préoccupations. »

Frédéric TOUBEAU, Directeur Régional de Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes

A propos de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Présente dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et forte de l'expertise de ses 680 collaborateurs, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne plus de 210 000 entreprises artisanales de la région à tous les stades de leur développement : création, apprentissage, développement, transmission. L'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est aussi 311 000 salariés et 24 000 apprentis.

A propos de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. En Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle emploi s'appuie sur près de 106 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Contact presse
CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Audrey STIMAMIGLIO
04 72 44 15 62 / 06 73 41 76 02
audrey.stimamiglio@cma-auvergnerhonealpes.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
10 rue Paul Montrochet – 69002 Lyon - cma-auvergnerhonealpes.fr



Contact presse
Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Marie-Josée PEREZ
04 78 97 61 89 / 06 22 09 33 66 / 06 10 24 92 87
marie-josée.perez@pole-emploi.fr

Emmanuelle ROIGT
04 73 31 80 71 / 06 26 54 45 56
Emmanuelle.roigt@pole-emploi.fr